

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
13 janvier 2025
(01)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, lundi 13 Janvier 2025 à 19 h 00 sous la présidence de madame Chantale Perreault, mairesse-suppléante

Sont présents : Mme Chantale Perreault, mairesse-suppléante
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
M. André Lafrenière, siège # 4
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Est absente : Mme Isabelle Parent, mairesse
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
Mme Lucie Vignola, siège # 3

Public : 28 personnes

1. Ouverture de la séance

Madame Chantale Perreault, mairesse-suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

25-001

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les précédents les séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

25-002

3. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 16 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 9 et 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 9 et 16 décembre 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. **Rapport de correspondance et autres rapports**

- 4.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 décembre 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande de la présidente.
- 4.2 En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière certifie qu'aucune déclaration n'a été inscrite par un membre du conseil au Registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2024. Le Registre est inclus en annexe.

Un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité et qui excède la valeur fixée par le Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus.

5. **Dépôt du rapport financier**

- 5.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses en date du 31 décembre 2024. Elle résume l'état des revenus et des dépenses à la demande de la présidente.

25-003

6. **Adoption des comptes à payer au montant de 117 163.59 \$**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer du 1 ^{er} au 31 décembre 2024	117 163.59 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 ^{er} au 31 décembre 2024	59 322.97 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 ^{er} au 31 décembre par prélèvement bancaire	40 284.79 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	109 796.41\$
Liste des salaires du 1 ^{er} au 31décembre 2024	80 138.46 \$
Total des déboursés du mois de décembre 2024	406 706.22 \$

- Que les déboursés d'une somme de 406 706.22\$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.
- Que la mairesse-suppléante et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les finances

7. **Règlements et avis de motion**

25-004

7.1 **Adoption du Règlement de taxation 2025 [n/d R-185-2025]**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2025 et le mode de versement, portant le numéro 185-2025, lors de la séance

ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jacques Bourassa lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'adopter le règlement ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2025 et le mode de versements, lequel est identifié sous le numéro 185-2025.

Madame la mairesse- suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

25-005 7.2 Adoption du règlement R-108-92-3 relatif aux nouveaux développements de chemin [n/d R-108-92-3]

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement ayant pour effet de modifier le règlement 108-92 relatif aux nouveaux développements de chemin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Bertrand Taillefer lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser l'adoption du règlement numéro 108-92-3 relatif aux nouveaux développements de chemin

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-006 7.3 Adoption du règlement R-220-2 relatif à la gestion des contrats [n/d R-220-2]

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement ayant pour effet de modifier le règlement 220 portant sur la gestion des contrats, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jacques Bourassa lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser l'adoption du règlement numéro 220-2 relatif à la gestion des contrats

Madame la mairesse- suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

25-007 7.4 Adoption du règlement R-230 relatif aux modalités de publications des avis publics [n/d R-230]

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement concernant les modalités de publications des avis publics municipaux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Chantale Perreault

lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'adoption du règlement numéro 230 relatif aux modalités de publications des avis publics

Madame la mairesse- suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

8. Administration et ressources humaines

25-008

8.1 CREVAL-Oser jeunes- adhésion 2025[n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'autoriser l'adhésion 2025 au montant total de 100\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-009

8.2 Association des communicateurs du Québec- adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu, d'autoriser l'adhésion 2025 au montant de 295 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-010

8.3 Association des travaux publics du Québec- adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2025 au montant de 150 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-011

8.4 Tourisme Lanaudière- adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu, d'autoriser l'adhésion 2025 au montant de 265 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-012

8.5 Fédération québécoise des municipalités – adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2025 au montant de 1 538.02 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-013

8.6 Corporation des officiers municipaux de Québec (COMBEQ)- adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2025 de monsieur Jean-Benoît Grégoire, directeur du service d'urbanisme, au montant de 380 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-014

8.7 Association des directeurs municipaux (ADMQ)- adhésion 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2025 de mesdames Martine Bélanger, directrice générale, et Jessica Tardif, directrice générale adjointe au montant de 2 049.40 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-015

8.8 Association des directeurs municipaux - Plateforme Munys [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser l'achat des clés d'activation au tableau de bord Munys pour l'année 2025 de mesdames Martine Bélanger, directrice générale, et Jessica Tardif, directrice générale adjointe au montant de 810 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-016

8.9 FQM assurances – Renouvellement 2025 [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2025 au montant total de 51 052.33\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-017

8.10 PG Solution – Renouvellement 2025 [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications des logiciels de la suite PG Solution pour l'année 2025 au montant de total de 20 189 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-018

8.11 PG Solution- Offre de service, module Cartographie [n/d 01-403]

CONSIDÉRANT QUE la cartographie actuelle ne sera plus pris en charge par PG Solution;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la migration de la cartographie vers Jmap.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser l'achat de la licence au montant de 24 160\$ plus taxes.

Que la dépense soit et est imputée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à compter de l'année 2026.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-019

8.12 PG Solution- Offre de service, module Gestion de la paie [n/d 01-403]

CONSIDÉRANT QUE le module de Gestion de la paie actuelle ne sera plus pris en charge par PG Solution;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la migration du module de gestion de la paie vers Aurora

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'achat de la licence au montant de 3 750\$ plus taxes. La dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-020

8.13 PG Solution- Offre de service, module Qualité de service [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser l'achat de la licence au montant de 1 050.00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-021

8.14 Édilex – Renouvellement 2025 [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser le renouvellement du logiciel Édilex pour la rédaction d'appel d'offres pour l'année 2025 au montant de 3 055.39 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-022

8.15 Facturation relative aux services de la Sûreté du Québec[n/d 03-304]

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu, que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Bertrand, madame France-Élaine Duranceau, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appels de citoyens se font hors des heures d'ouverture des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un service continu aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel STP peut offrir un service de réponse téléphonique 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu, d'accorder le contrat de service à Centre d'appel STP selon les modalités suivantes :

- 225.00\$ tarif mensuel de base (ligne sans frais inclus)
- 100 Nombre d'appel inclus
- 0.95\$ Coût par appel additionnel (au-delà de 100)

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-024

8.17 Pierre Bertrand, traitement de l'eau- Contrat[n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu, d'accorder le contrat à la compagnie Pierre Bertrand traitement de l'eau pour effectuer les analyses d'eau de l'hôtel de ville ainsi que de la halte routière tout au long de l'année 2025 pour un montant de 3 453 \$ plus taxes.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-025

8.18 Pierre Bertrand, traitement de l'eau- Remboursement salle communautaire [n/d 01-403]

CONSIDÉRANT QUE le Manoir de la Rivière Dufresne a fait une demande à la municipalité afin de partager les coûts à parts égales pour la prise d'échantillon pour les analyses de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci n'est pas propriétaire du Manoir de la Rivière Dufresne;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu de refuser la demande du Manoir de la Rivière Dufresne de partager les coûts de l'analyse de l'eau à parts égales.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-026

8.19 Groupe Alliance RH- Offre de service, Enquête sur le climat de travail et programme de bien-être- mandat [n/d 01-403]

CONSIDÉRANT les nombreux départs d'employés de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci depuis les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse du bien-être des employés travaillant actuellement pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu d'autoriser la tenue d'une enquête sur le climat de travail et programme de bien-être pour les employés de tous les services municipaux au coût de 8 775\$ plus taxes. La dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-027

8.20 Groupe Alliance RH- Offre de service, Formation conflit, incivilité et harcèlement psychologique au travail [n/d 01-403]

CONSIDÉRANT QUE la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, de violence ou d'incivilité au travail a été adoptée le 15 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contribuer et promouvoir le maintien d'un milieu de travail sain et rencontrer ses obligations en la matière;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu de mandater la firme Groupe Alliance RH pour la tenue de la Formation conflit, incivilité et harcèlement psychologique au travail au coût de 3 578,88 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-028

8.21 Journée nationale promotion de la santé mentale [n/d 114-500]

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge»;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu, de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge».

Adoptée unanimement par les conseillers.

25-029

8.22 CAN-SBD- Coupe du monde VISA FIS- Demande de financement [n/d 03-304]

Considérant les ressources financières limitées pour notre municipalité.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu de refuser la demande de financement de CAN-SBD pour la coupe du monde VISA FIS de PGS à Val St-Côme en raison de la non-disponibilité financière de la Municipalité.

Le conseil municipal invite les citoyennes et citoyens de la municipalité à assister en grand nombre à cet évènement.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-030

8.23 Demande de changement de comportement et d'attitude de la part de la mairesse [n/d 02-306]

Considérant le Code de déontologie de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci R-221 dont l'article 4.1.4 concernant le respect et la civilité envers les autres membres du conseil;

Considérant qu'à ce titre, la mairesse s'est adressée, lors d'une plénière le 29 novembre 2024, à un conseiller en le qualifiant de « face de fendant ». Dans la même foulée, la mairesse a dit à quatre conseillers qu'ils ne connaissaient rien aux affaires municipales;

Considérant qu'un message offensant a été envoyé par la mairesse à un conseiller le 6 août 2024;

Considérant que pendant certaines séances de conseil municipal, la mairesse a adopté une attitude négative auprès de certains citoyens;

Considérant que dans un dossier concernant le lot de l'église et du presbytère de la paroisse de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, la mairesse a agi selon son opinion personnelle sans tenir compte de la demande du conseil municipal qui lui avait été adressée le 24 octobre 2024.

Considérant l'importance d'avoir des communications régulières et efficaces et de diffuser certaines informations pertinentes à la prise de décision de la part de la mairesse vers les conseillers municipaux et la direction générale de la municipalité;

Considérant que les membres du conseil municipal ne sont pas informés régulièrement des opportunités possibles et des orientations prises lors des séances du conseil des maires de la MRC de Matawinie;

Considérant que lors de certaines absences de la mairesse pour des séances ordinaires ou extraordinaires, la mairesse n'a pas avisé directement par téléphone le maire suppléant pour s'assurer de sa présence et discuter de l'ordre du jour, ce qui aurait été normal et respectueux.

Considérant que la confiance de certains membres du conseil municipal est entachée;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- De tenir des séances d'informations régulières avec les membres du conseil municipal au moins 5 jours ouvrables avant les séances de conseil des maires de la MRC de Matawinie et au plus 5 jours ouvrables après les séances du conseil des maires de la MRC de Matawinie;
- D'adopter des comportements respectueux en tout temps envers les citoyens et membres du conseil municipal et ce en leur présence et en leur absence;
- De consulter les membres du conseil municipal avant de modifier une orientation prise par le conseil municipal;
- D'aviser directement par téléphone le maire suppléant lorsqu'elle prévoit une absence à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal et ce, dès que l'absence est prévue.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-031

8.24 Suspension avec solde – Employé 04-0047 [n/d 02-306]

Considérant que des plaintes ont été déposées à la municipalité concernant cet employé;

Considérant des allégations de falsifications ou de demandes de falsifications de documents ont aussi été portées à l'attention de certains membres du conseil municipal;

Considérant qu'une enquête et des vérifications doivent être réalisées en toute transparence et sans influence;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu de suspendre avec solde l'employé 04-0047 et de demander à la direction de procéder à une enquête concernant les plaintes et de faire la lumière sur les allégations de falsifications ou de demandes de falsifications de documents.

Que cette suspension avec solde de l'employé 04-0047 soit valide jusqu'à ce que le conseil municipal reçoive les résultats de l'enquête et des vérifications et qu'il procède à une évaluation des suites à donner.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique (Rapport de Jacques Bourassa)

25-032 9.1 Croix-Rouge canadienne – Renouvellement entente 2025 [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour la somme de 225 \$.
Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-033 9.2 Comité de travail- Projet de regroupement [n/d 01-302]

CONSIDÉRANT QU'un comité doit être formé suite à l'adoption de la résolution 24-260 concernant une possible entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu de refuser la création du comité de travail sur le projet de regroupement

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-034 9.3 Drumco énergie- Offre de service, génératrice [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'accorder à la compagnie Drumco énergie le contrat d'entretien annuel de la génératrice au montant de 581 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics (Rapport de André Lafrenière)

25-035 10.1 Rétrocaveuse- Achat de deux pneus arrière [n/d 01-401]

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a toujours pas fait l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE les pneus existants sont en mauvais état et que la Municipalité souhaite assurer la sécurité des employés.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat de deux pneus arrière pour la rétrocaveuse au coût de 2732,6\$ plus taxes chez Villemaire Pneus et Mécanique inc.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-036

10.2 Ministère des Transports- Programme d'aide à la voirie locale- Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
[n/d 05-203]

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'approuver les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et frais d'intérêts admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-037

10.3 Employés municipaux – Engagement [n/d 02-201]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu, d'entériner la recommandation du directeur des travaux publics afin de procéder à l'embauche de monsieur Benjamin Cool au poste de journalier-chauffeur-opérateur, classe 1. Le tout conformément aux conditions de la convention collective.

Madame la mairesse- suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-038

10.4 Résopro- Acquisition de matériel informatique [n/d 06-102]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu, d'autoriser l'achat de matériel informatique au montant de 1157 \$ plus taxes
à la compagnie Résopro, matériel qui permettra au service des travaux publics
d'obtenir une sauvegarde quotidienne de ses données numériques

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu
(Rapport de Chantale Perreault)

25-039

11.1 EBI- Contrat de vente bacs noirs et bruns [n/d 01-401]

CONSIDÉRANT QUE EBI environnement Inc. est propriétaire d'un lot de bacs à déchets noirs et gris foncé de même qu'un lot de bacs à compost bruns, tous usagés, qui ont été distribués aux résidents de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et qu'ils sont présentement en place dans les unités d'occupation résidentielle desservies par l'appel d'offres qui se terminait le 31 décembre 2024 (les «Bacs»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat des bacs dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE EBI environnement est disposé à vendre les bacs que la Municipalité souhaite acheter;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'autoriser l'acquisition des lots de bacs au montant de 39 500\$ en plus de toute taxe applicable. La dépense est prévue au budget courant;

- Que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents de nature contractuelle inhérents à ce dossier;

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Aucun dossier

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme
(Rapport de Bertrand Taillefer)

25-040

13.1 Demande d'usage conditionnel # UC-2024-04 – 938, chemin du Pont-Rouge

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 938, chemin du Pont-Rouge;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte l'ensemble des critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte tous les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

Madame la mairesse suppléante, Chantale Perreault, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'accorder la demande d'usage conditionnel au 938, chemin du Pont-Rouge.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-041

13.2 Demande d'usage conditionnel #UC-2024-05 – 2219, chemin des Merles

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VC-48 ;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2219, chemin des Merles, à Notre-Dame-de-la-Merci ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte l'ensemble des critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

Madame la mairesse suppléante, Chantale Perreault, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
et résolu d'accorder la demande d'usage conditionnel au 2219, chemin des Merles.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

**14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa)**

25-042

14.1 Marché Authentique 2025- offre de service [n/d 11-101]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu d'accepter l'offre de service pour la gestion et la coordination du Marché Authentique pour la saison 2025, à madame Caroline Charron de Passion Marchés au coût de 8 100 \$ plus taxes.

Que les dates du Marché Authentique soient et sont les suivantes;

- 5 juillet, 2025,
- 2 août, 2025,
- 6 septembre, 2025.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

25-043

14.2 Club motoneige- Demande d'accès [n/d 03-304]

CONSIDÉRANT QUE le Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci s'est vu dans l'obligation de créer un sentier de détournement;

CONSIDÉRANT QUE le Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci a déposé une demande auprès de la Municipalité pour que celle-ci établisse une traverse de la route, vis-à-vis les lots 6 044 701 et 6 044 697 situés sur le chemin de la Rivière;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu, d'accepter la traverse sur le chemin de la Rivière au Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci sous les conditions suivantes :

- Le Club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci doit obtenir toutes les autorisations nécessaires et essentielles.
- Le Club motoneige s'engage à faire l'installation de la signalisation adéquate

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-044

14.3 Paradis du Quad Ouareau- Demandes d'accès [n/d 03-304]

CONSIDÉRANT QUE le Paradis du Quad Ouareau a déposé une demande auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'accès concerne la création d'un chemin de contournement sur le chemin des Lacs sur une distance de 3.1 km qui relierait leur sentier en bordure de la Route 125 à leur sentier existant sur le chemin des lacs au niveau du Camping Copping;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu de refuser la demande du Club Quad Ouareau pour la demande d'accès sur le chemin des Lacs en raison des enjeux de sécurité.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

25-045

14.4 Paradis du Quad Ouareau- Demandes d'accès [n/d 03-304]

CONSIDÉRANT QUE le Paradis du Quad Ouareau a déposé une demande auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un droit d'Accès de 1.4 km en bordure de la Route 125 sur les lots 6 044 514, 6 045 515, 604 516;

CONSIDÉRANT QUE l’emprise de la route 125 appartient au ministère des Transports et de la mobilité durable et que la Municipalité n’a aucune emprise sur cette route.

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, de refuser la demande du Paradis du Quad Ouareau pour la demande d’accès sur l’emprise de la Route 125 et d’adresser leur demande au ministère des Transports et de la mobilité durable.

Madame la mairesse-suppléante demande le vote

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
 (Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

25-046

16. **Fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu, que l’ensemble des points prévus à l’ordre du jour ayant été discutés, madame la mairesse-suppléante déclare la présente séance du conseil levée à 21h05

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 25-003, 25-008, 25-009, 25-010, 25-011, 25-012, 25-013, 25-014, 25-015, 25-016, 25-017, 25-018, 25-019, 25-020, 25-021, 25-023, 25-024, 25-026, 25-027, 25-032, 25-034, 25-035, 25-038, 25-039, 25-042

Martine Bélanger, Directrice générale

Chantale Perreault, Mairesse- suppléante

Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Chantale Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Chantale Perreault, Mairesse- Suppléante

